

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°202

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 17 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : GILLY Jean Paul.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Yasmina BAZIZ

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et  
Commande Publique/

OBJET : Fourniture et travaux de pose de rideaux intérieurs et extérieurs dans les différents bâtiments communaux pour les années 2021 à 2023. Approbation de l'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2123-1, L2125-1-1° et R2162-13 du Code de la commande publique;

Vu l'article 5 du Guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 29 juin 2017 ;

Vu l'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 1<sup>er</sup> décembre 2020;

Considérant la nécessité d'acquérir des rideaux et de réaliser les travaux de pose de ces derniers pour l'aménagement des équipements communaux et assurer le bien-être des usagers et des agents du service public de la Ville ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et aux travaux de pose de rideaux intérieurs et extérieurs pour la ville d'Aubervilliers.

L'accord-cadre est passé pour une période allant du 1er janvier 2021 ou à défaut à la date de sa notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2021. Il est ensuite renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, deux fois au maximum, sans que sa durée totale puisse excéder trois ans. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2023.

Les fournitures, objet du présent accord-cadre, feront l'objet de bons de commande, susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Montant minimum : 5 000 € H.T.

Montant maximum : 85 500 € H.T.

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville.

AUTORISE, conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, Madame le Maire à signer l'accord-cadre avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir : La société PORTUCHOIS

Reçue en préfecture le : 18/12/20  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20201217-lmc118404-DE-1-1  
Publiée le : 18/12/20  
Certifiée exécutoire : 18/12/20

Le Maire,

Karine FRANÇOËT

